



Envoyé en préfecture le 01/12/2025  
Reçu en préfecture le 01/12/2025  
Publié le  
ID : 044-214401515-20251201-16\_2025-CC

SLO

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE DE SAINT ANDRE DES EAUX  
5 Place de la Mairie  
44117 SAINT ANDRE DES EAUX.

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SOCIETE CONVIVIO  
12, Rue du Domaine  
35 137 BEDEE

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:  
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

RESTAURATION COLLECTIVE – marché signé le 30 octobre 2021

- Date de la notification du marché public : Décision du maire du 5 novembre 2021
- Durée d'exécution du marché public : du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 novembre 2025.
- Montant initial du marché public :
  - Selon Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U)
  - Selon les consommations (repas scolaires, crèche et ALSH, gouters APS)

## D - Objet de l'avenant

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 044-214401515-20251201-16\_2025-CC

SLO

### ■ Modifications introduites par le présent avenir :

(Détails toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenir. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le service de la restauration scolaire municipale fonctionne en gestion concédée depuis 2001. La société RESTECO devenue CONVIVIO est notre partenaire depuis cette année de lancement.

Après presque 25 années de fonctionnement, la municipalité souhaite analyser de manière approfondie l'organisation actuelle : établir un diagnostic de l'existant et envisager les différentes possibilités de gestion de ce service.

Les conclusions de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sont attendues en début d'année 2026. Le souhait est de laisser à la nouvelle équipe municipale qui sera élue en mars 2026 la latitude de prendre une décision conforme à son orientation politique.

Aussi, la municipalité décide de prolonger le marché public de la restauration collective au profit de CONVIVIO de 9 mois, jusqu'au 31 août 2026 inclus. (Article 3- Durée du Marché – CCAP). Cette prolongation permet de ne pas bouleverser l'économie globale du marché.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)



Non

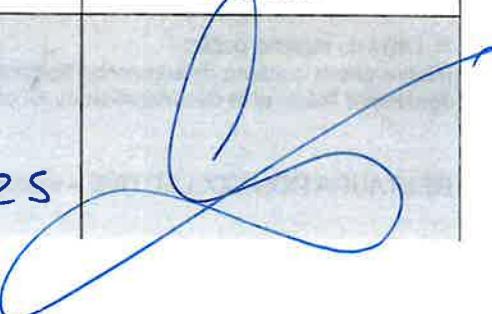


Oui

En fonction de :

- La révision annuelle des prix qui intervient au 1<sup>er</sup> décembre 2025
- Le nombre de consommations de repas et de gouters
- La prolongation de 8 mois de la durée du marché.

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. LE Guillou NICKAEL Directeur Adjoint Développement	A Bézée le 11/12/25	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A SAINT ANDRE DES EAUX, le 28 novembre 2025

Le Maire

Mathieu COËNT



Décision du Maire n° 16/2025

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

(Article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Certifié exécutoire : Publication, affichage le : 01 DEC. 2025

Transmission en Préfecture le : 01 DEC. 2025

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ..... , le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**■ En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Lundi 11/12/2025 à 11H29

**Convivio-RCO SAS**  
12 Rue du Domaine  
ZA de la Retellais  
35137 BEDEE  
Siren : 341 067 692

Date de mise à jour : 01/04/2019.